

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Indre et Loire
Commune de Berthenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Février 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 Février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 14

Représentés par pouvoir : 0

Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, s'est rassemblé salle de convivialité – Halle Sportive de Berthenay, sous la présidence de Mr LOYAU-TULASNE Christophe, Maire. La séance a été publique.

Présents au début de séance : Mr LOYAU-TULASNE Christophe (Maire), Mr BERTRAND Jacky (1^{er} Adjoint), Mr EMAILLE Gilles (2^{ème} Adjoint), Mr MENDEZ Patrick (3^{ème} Adjoint), Mr BEAUPLAT Nicolas, Mme DEPAUL Valérie, Mme DORANGE Annie, Mme FAIRIER Emilie, Mr GUILMET Patrick, Mme NAULEAU Marie-Anne, Mr ROCHEREAU Sébastien, Mme SALGUEIRO Audrey, Mme SAUNIER Françoise et Mme YVELIN Carole, Conseillers Municipaux.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer, Monsieur LOYAU-TULASNE ouvre la séance à 19H10.

A été nommé secrétaire de séance : Mme SAUNIER Françoise

Délibération 2026/01 : Reprise anticipée des résultats 2025

Rapporteur : Monsieur BERTRAND, 1^{er} Adjoint au Maire délégué aux Finances

Monsieur BERTRAND rappelle le contexte suite à la panne de l'application Hélios.

Pour pallier à cette situation, Monsieur BERTRAND indique que l'instruction M57 permet de reporter au budget de manière anticipée, les résultats de l'exercice antérieur.

La reprise est justifiée par un tableau des résultats de l'exécution du budget signé de Monsieur le Comptable Public.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	-124 923.83		100 391.51	-24 532.32
Fonctionnement	205 156.66	117 635.48	18 797.15	106 318.33
Total	80 232.83	117 635.48	119 188.66	81 786.01

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2026	
Déficit d'investissement	24 532,32 €
Restes à réaliser en dépenses	8 437,86 €
Restes à réaliser en recettes	2 791,00 €
Solde déficitaire des restes à réaliser	5 646,86 €
Résultat global dégagé par la section d'investissement	30 179,18 €
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	106 318,33 €
Solde de clôture disponible fonctionnement	81 786,01 €

Montants à reporter sur le budget primitif 2026	
001 – Solde d'investissement	24 532,32 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	76 139,15 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	30 179,18 €
Restes à réaliser en dépense d'investissement	8 437,86 €
Restes à réaliser en recette d'investissement	2 791,00 €

La délibération définitive des résultats devra intervenir après le vote du Compte Financier Unique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2311-5 et L2311-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement 2025 dûment visés par Monsieur le Comptable Public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- constate et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 présentée ci-dessus,
- prend acte que cette reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du compte financier unique et l'adoption d'une délibération spécifique d'affectation définitive des résultats 2025 sur l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.



Le Maire,

Christophe LOYAU-TULASNE

La Secrétaire de séance

Françoise SAUNIER